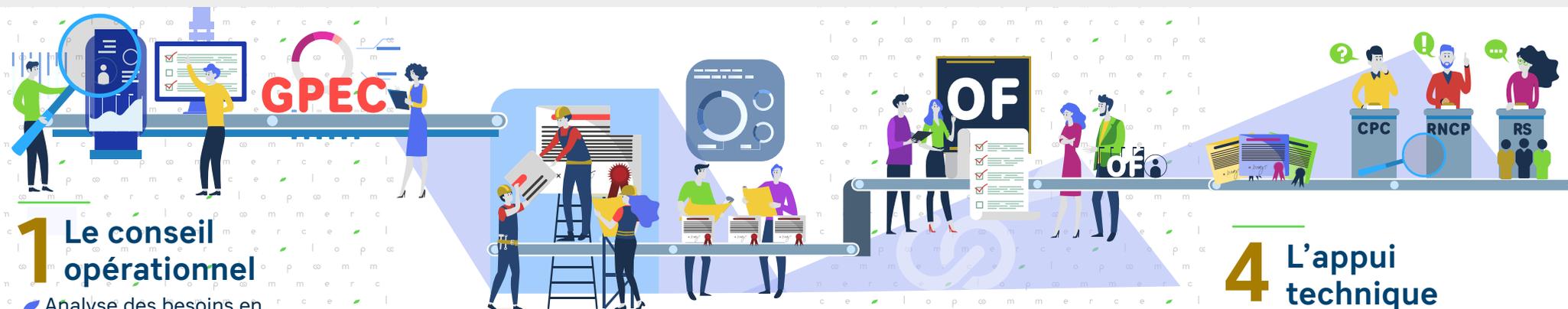


L'Opcommerce propose aux branches professionnelles du commerce un service dédié pour les accompagner dans leur politique Emploi-Formation-Certification afin de répondre aux besoins en compétences des entreprises et des salariés du commerce.



### 1 Le conseil opérationnel

- Analyse des besoins en compétences des entreprises et des salariés dans une démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de branche professionnelle
- Proposition d'une solution adaptée pour y répondre : identification de certifications existantes ou création de certifications
- Élaboration de parcours certifiant adaptés aux problématiques emploi-formation des branches professionnelles
- Construction d'outils d'aide à la décision formalisant des parcours emplois / certifications pour faciliter la sécurisation des emplois et les évolutions professionnelles (cartographies)

### 2 Le développement des certifications

- Réalisation d'études sur l'opportunité de créer ou de rénover des certifications professionnelles
- Animation de groupes de travail pour la création / rénovation / évolution des titres, diplômes et certifications professionnels
- Élaboration des référentiels d'activités, de compétences et de certification
- Contextualisation des certifications déjà existantes pour répondre aux spécificités sectorielles

### 3 La mise en œuvre

- Aide à la sélection des organismes de formation : rédaction des cahiers des charges, lancement des appels à projets, analyse des candidatures
- Coordination du réseau d'organismes de formation sélectionnés
- Conseil pour la mise en œuvre d'actions de formation innovantes et adaptées aux besoins des entreprises et des salariés
- Gestion et suivi administratif des certifications professionnelles de branche

### 4 L'appui technique

- Apport d'expertise dans le cadre des groupes de travail techniques de la Commission Professionnelle Consultative (CPC) Commerce
- Appui pour la constitution des dossiers et l'enregistrement des certifications au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS)
- Analyse des demandes d'organismes de formation pour la validation par les CPNEFP de projets de certifications professionnelles en vue de leur enregistrement au RNCP ou au RS
- Participation aux groupes de travail techniques interinstitutionnels sur divers thématiques (VAE, forfait parcours...)